

Au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la commission *ad hoc* chargée d'examiner le préavis n° 05/2016 "Modification du Règlement du Conseil Communal"

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers;

La Commission s'est réunie le 28 avril 2016 à 20h15 dans la salle des Commissions I, en réponse à la convocation urgente par le Bureau du Conseil datée du 25 avril 2016. Monsieur Antoine CHAMOT, Président du Conseil, a installé la Commission qui s'est alors constituée comme suit:

M. Gérard MOJON, Président
M. Guy CORBAZ, Membre
M. Stephan LEONI, Membre
M. Karim MAZOUNI, Rapporteur

Excusés:

M. José PINTO
M. Christophe-Vincent CORBAZ (remplacé par M. Guy CORBAZ)

Le règlement du Conseil Communal, texte fondateur régissant le fonctionnement du Conseil, été révisé en 2015 pour le mettre en conformité avec les lois cantonales.

Dans sa version actuelle, le règlement du Conseil Communal stipule à son Article 48 (respectivement Article 49) que la Commission de Gestion (respectivement Commission des Finances) est composée de 7 sièges.

Comme le montre le tableau à la page 3 du présent préavis, il s'avère que ce sont les commissions à 9 sièges qui reflètent au mieux les forces des groupes politiques selon les résultats des dernières élections communales.

Le présent préavis porte sur une modification mineure de l'Article 48 (respectivement Article 49) qui fixe, à 7 au minimum, le nombre de sièges de la Commission de Gestion (respectivement Commission des Finances).

Il est à noter que cette modification est pérenne car elle permet, au Conseil Communal, au début de chaque législature, d'adapter le nombre de sièges en fonction des résultats des élections communales sans devoir modifier le Règlement du Conseil.

Par ailleurs, l'adoption urgente du présent préavis par le Conseil Communal permettrait au nouveau Conseil Communal de s'installer le 15 juin 2016 avec le nombre de sièges idéal pour la législature 2016-2021.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis n°05/2016 tel que présenté par la Municipalité et par conséquent le nouveau Règlement du Conseil Communal.

Le Mont-sur-Lausanne, lundi 2 mai 2016

M. Gérard MOJON, Président

.....

M. Guy CORBAZ, Membre

.....

M. Stephan LEONI, Membre

.....

M. Karim MAZOUNI, Rapporteur

.....

A handwritten signature in blue ink is written over the dotted line corresponding to the name M. Karim MAZOUNI, Rapporteur. The signature is stylized and appears to be 'K. Mazouni'.